

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	20^{eme}
Nom de site		Numéro	T15838
Adresse du site	75 Rue Saint-Fargeau	Hauteur	R+11 (33m)
Bailleur de l'immeuble	privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout 700 MHz sur un site existant 2G/3G/4G + réservation antenneaire		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			oui

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	17/10/2013
Date d'enregistrement à l'Agence d'Écologie Urbaine (J)	13/01/2020
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	13/01/2020
Historique et contexte	Favorable suite CCTM du 25/09/2013

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	En réponse aux exigences de performances et obligations légales imposées par les licences délivrées par l'Etat, Bouygues Télécom est amené régulièrement à moderniser son réseau.		
Détail du projet	Renforcement des fréquences (ajout 700MHz) d'un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 0 et 120°.		
Distance des ouvrants	2.5m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	<i>Entre 3 et 10°</i>
Estimation	0° < 2V/m - 120° < 5V/m	Vis-à-vis (25m)	<i>R+8 (120°)</i>
Divers			

Incidence visuelle

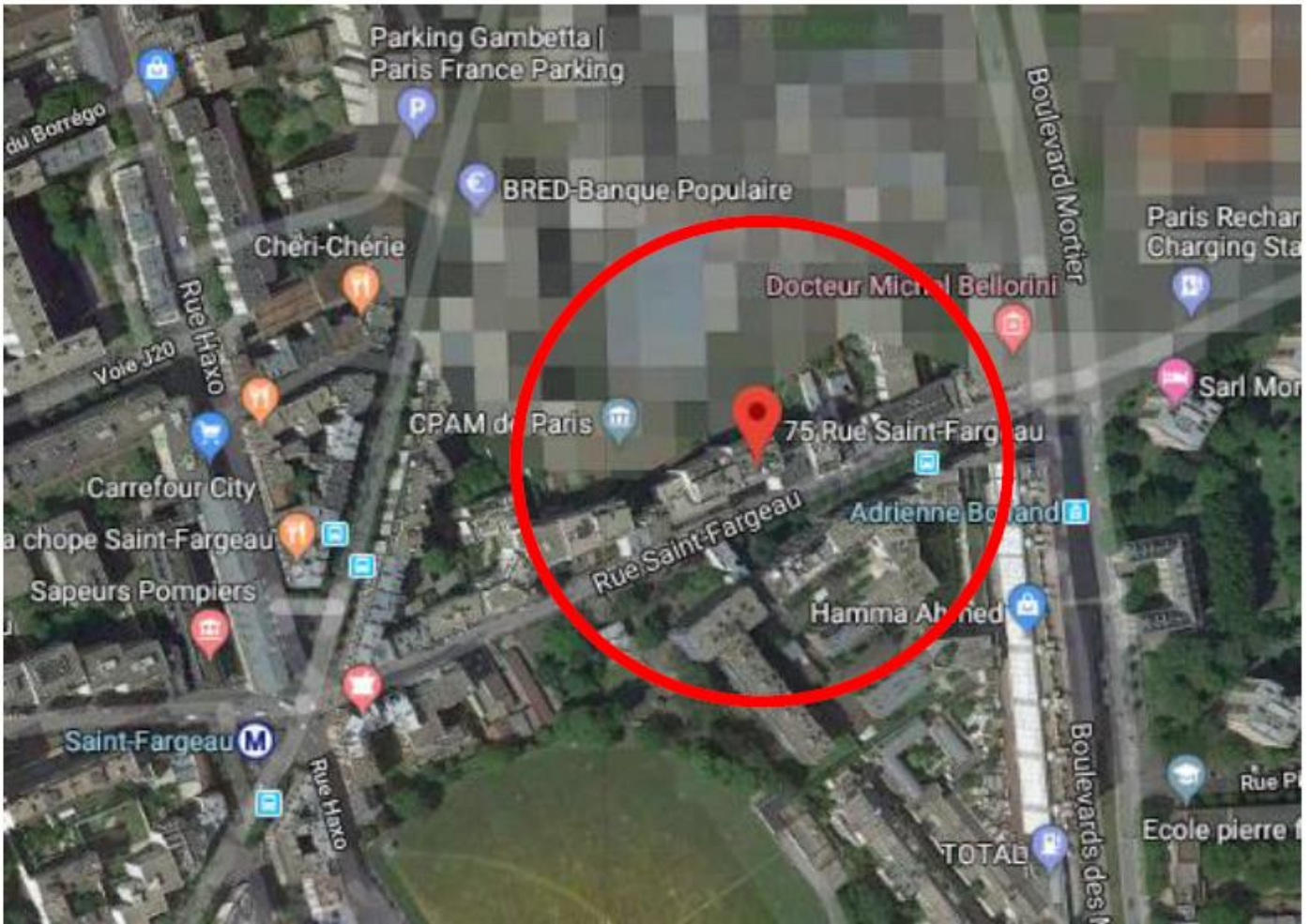
Intégration antenneaire	Ce projet consiste à remplacer les 2 antennes existantes de 2m par des antennes de 2m afin d'y ajouter une fréquence supplémentaire. 2 antennes inactives en réserve seront aussi ajoutées
Zone technique	Les modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair seront placés en pied d'antennes et seront donc invisibles depuis la rue.
Hauteur antennes/sol	35.59m (0°) 35.7m (120°)

Date :

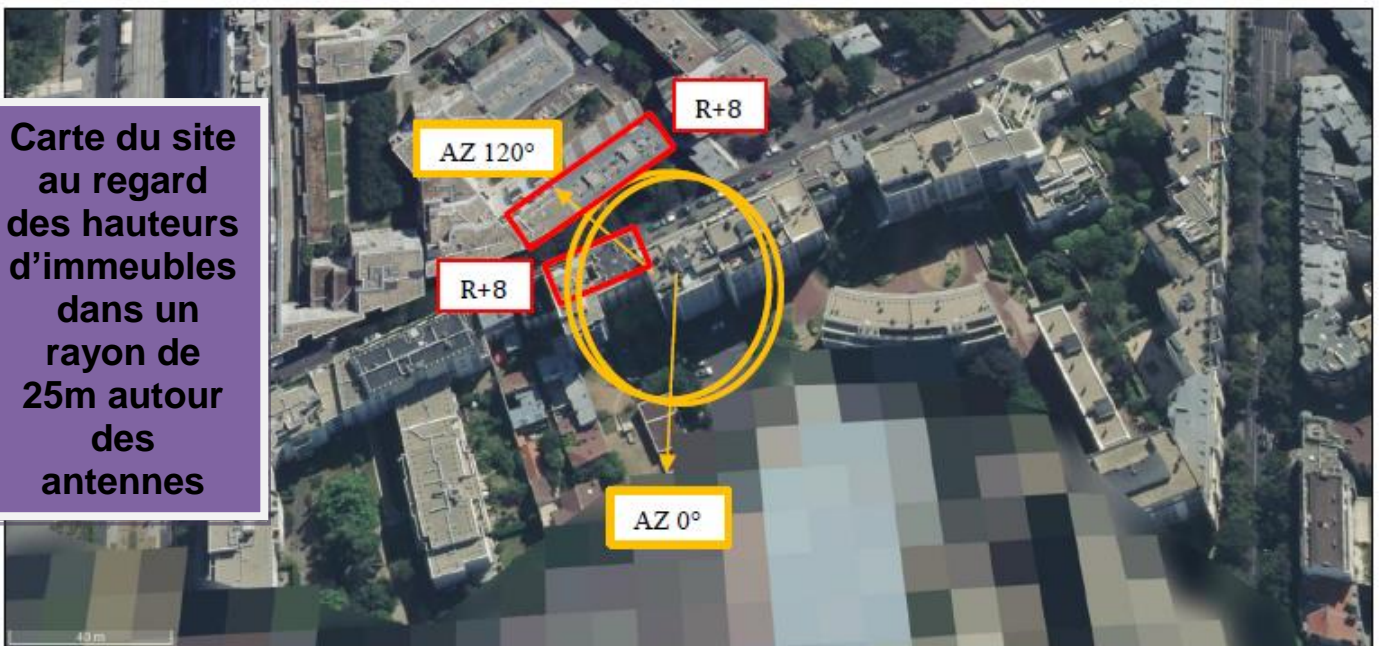
Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



PAS D'ÉTABLISSEMENT PARTICULIERS À MOINS DE 100M



Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes

Simulation et conformité au seuil de la Charte

LA SIMULATION EST CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

b. Azimut 120°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 28.5 m .



[Source fond de carte : Bing Maps]

[Logiciel de simulation : S_EMF SIRADEL]

c) Conclusions

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

	Azimuth 120°	Azimuth 0°
Niveau Maximal	entre 4 et 5 V/m	entre 1 et 2 V/m
Hauteur	28.5 m	28.5 m

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Etat de l'existant :



Etat projeté :



Vue des Azimuts

Azimut 0 ° :



Azimut 120 ° :

